



Charte du joueur "protégé" 2011

Afin d'entretenir un bon niveau de participation dans les grands-prix régionaux, la ligue de Bretagne apporte une aide aux meilleurs joueurs régionaux **nés en 1981 et après** désignés sous l'appellation « **joueurs protégés** »

Sont éligibles à cette appellation :

- Tous les joueurs(ses) membres d'un club breton et classés au mérite amateur final 2010
- Certaines « wilds-cards » sont attribuées aux joueurs(ses) proches de l'entrée au mérite amateur et ayant un index permettant de rapporter des points lors de leur participation aux grands-prix afin de contribuer à l'amélioration de la catégorie du grand-prix
- Tous les jeunes sélectionnés dans le groupe « élite régional jeune »

Avantages :

- Gratuité sur l'ensemble des parcours de la région, après accord du gestionnaire, à condition de réserver son départ et d'avoir un **comportement irréprochable**
- Invitation lors des grands-prix bretons (inscription offerte)
- Remboursement **d'un tiers du montant global** des frais engendrés lors du déplacement comprenant : l'hébergement, la restauration, le transport, les jetons de practice et les frais d'inscription lors des GP extérieurs à la ligue
- Ce remboursement n'est effectif qu'en fonction des **résultats** et **dans la limite du plafond fixé**, fonction de la catégorie du grand-prix (cf. tableau barème), en fonction des ressources de la ligue
- Tous les justificatifs originaux doivent **obligatoirement** être joints au récapitulatif de frais et envoyés à la ligue dans un délai de **15 jours maximum**

Obligations : en contrepartie de ces avantages, je m'engage à:

- Transmettre à la ligue mon projet sportif pour la saison 2011 (noms des GP prévus et objectifs de progression au mérite)
- Réduire au maximum les coûts de mon déplacement :
 - En organisant, dans la mesure du possible, un covoiturage avec les autres joueurs de mon club
 - En cherchant à me faire héberger par les joueurs « locaux » participant au grand-prix, avant de réserver un hôtel
- à participer à **au moins 3 grand-prix** (hors épreuves par équipe) lors de la saison 2011
- à participer au championnat de Bretagne individuel
- à participer prioritairement aux grand-prix de la ligue, sauf si un GP de catégorie supérieure a lieu le même week-end

Remarque : le non-respect de l'un de ses points peut engendrer la perte du statut de « joueur protégé » en cours de saison

Fait à :

« lu et approuvé »

Signature